

CONSEIL MUNICIPAL **du 26 AVRIL 2018 à 19 h 00**

PRESENTS : Mme ARIAS, Mme ASTINGO, Mme BERGERON, Mme CHENIER, Mme FARGES, Mme RIOU, Mme RUIZ, M. CARREAU, M. GROUSSARD, M. JOURDAN, M. SEVIN, M. TEYSSONNEAU, M. ZORRILLA

ABSENTS excusés : M. DELOMIER, M. DUPUIS,

POUVOIR : M. DELOMIER à Mme FARGES

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme BERGERON

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le choix de Madame BERGERON Bernadette comme secrétaire de séance.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il faut supprimer la délibération sur la DM pour émettre un mandat au SIAEPA pour reporter cette délibération à la réunion du prochain conseil municipal.

Monsieur le Maire demande l'autorisation de rajouter à l'ordre du jour :

- **Dans les délibérations à prendre** :
 - Nomination d'un DPO, délégué pour la protection des données
 - Autoriser le Maire à signer la convention avec le Syndicat des Eaux
 - Autoriser le Maire à signer la convention avec les riverains de Fomberteau
 - Choix de l'entreprise pour la toiture de la mairie
- **Informations avec décision à prendre**
 - Aliénation du chemin rural n°8 de Mazerolles
 - Accord de principe sur le projet de Mr MARTIN
- **Informations**
 - Qualité de l'air à l'école

L'unanimité du Conseil Municipal donne l'autorisation à Monsieur le Maire de modifier comme précisé ci-dessus l'ordre du jour

Ordre du jour

Validation du compte rendu de la précédente réunion du CM

Après lecture du compte rendu, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la dernière réunion du CM

Délibérations à prendre

1. Avenant au marché de la MDA pour la SAS MARRAUD

Monsieur le Maire informe qu'il a reçu un avenant au marché de la MDA pour la SAS MARRAUD pour une correction d'erreur d'écriture sur le poste « Toile » de la salle de cours. Cet avenant est d'un montant de 1 320 € HT soit 1 584 € TTC et modifie le montant total du marché qui passe à 33 730 € HT soit 40 476 € TTC.

Après discussion, le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, le Maire à signer cet avenant.

2. Avenant au marché de la MDA pour BROSSARD Jean Michel

Monsieur le Maire informe qu'il a reçu un avenant au marché de la MDA pour l'entreprise Jean Michel BROSSARD pour une correction d'erreur d'écriture sur le poste « Plâtrerie » à l'étage. Cet avenant est d'un montant de 4 223.09 € HT soit 5 067.71 € TTC et modifie le montant total du marché qui passe à 153 764.62 € HT soit 184 517.54 € TTC.

Après discussion, le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, le Maire à signer cet avenant.

3. Nomination d'un DPO, délégué pour la protection des données

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il va y avoir obligation, à compter du 25 mai 2018, d'avoir un délégué pour la protection des données par application du règlement européen.

En effet, les communes sont amenées à recourir de façon croissante aux moyens informatiques pour gérer les nombreux services dont elles ont la compétence. Ces applications ou fichiers recensent de nombreuses informations à caractères personnelles sur les administrés. La commune doit veiller au respect des textes tout au long du cycle de vie de la donnée dans le cadre d'une logique de conformité continue.

Pour cela, la commune doit désigner un délégué à la protection des données (DPO).

Monsieur le Maire propose Monsieur Xavier ZORRILLA comme DPO de CARS tout en précisant que Gironde Numérique propose une mutualisation de ce DPO.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide la nomination de Xavier ZORRILLA en qualité de délégué pour la protection des données et charge celui-ci d'approfondir la proposition de Gironde Numérique.

4. Autoriser le Maire à signer la convention avec le Syndicat des Eaux

Monsieur le Maire expose qu'il a reçu un devis du Syndicat des Eaux du Blayais pour le raccordement en eau potable de la maison de la famille VIAUD à FOMBERTEAU qui vient d'être achetée par Mr et Mme POULAIN.

Sur un montant total de 19 152.52 € TTC, le syndicat en prend 40 % à sa charge et facture les 60 % restant soit 11 721.34 € HT à la commune laquelle refacturera, dans un deuxième

temps, cette somme aux pétitionnaires car cela a lieu dans une zone A du PLU de CARS, zone dans laquelle la commune n'a pas obligation d'amener les réseaux.

Pour valider cette opération, la commune doit signer une convention avec le syndicat des Syndicat des Eaux du Blayais dans laquelle celui-ci s'engage à réaliser, pour le compte de la Commune, les travaux d'extension du réseau d'adduction d'eau potable.

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec le syndicat.

5. Autoriser le Maire à signer la convention avec les riverains de Fomberteau

Monsieur le Maire explique que cette alimentation en eau potable va concerner deux pétitionnaires :

- Madame JOURDAN dont la maison est à environ 80 mètres de l'entrée du chemin. Cette maison est déjà desservie par un compteur d'eau situé à 80 mètres de la maison et Madame JOURDAN souhaite déplacer son compteur pour le mettre dans sa maison en profitant du passage de la canalisation devant sa maison
- Monsieur et Madame POULAIN dont le compteur de la maison sera à 248 mètres de l'entrée du chemin

Les frais seront donc partagés entre les deux riverains en proportion de la distance respective de chaque branchement.

Pour valider cette opération, la commune doit signer une convention avec chacun des pétitionnaires dans laquelle ils s'engagent à régler chacun la part de cette dépense.

Monsieur le Maire précise que ces deux conventions devront être signées avant que la commune signe avec le Syndicat des Eaux du Blayais.

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer les deux convention avec les deux pétitionnaires.

6. Choix de l'entreprise pour la toiture de la mairie

Monsieur le Maire présente au Conseil deux devis pour la réfection de la toiture du bâtiment de la mairie, lequel se décompose en trois parties.

	SARL Frédéric CHOURY		SARL Jean-Marie GUILLET	
	HT	TTC	HT	TTC
Partie Mairie-Secrétariat	15 631,36 €	18 757,63 €	15 082,00 €	18 098,40 €
Partie centrale Mairie	11 900,81 €	14 280,97 €	12 630,00 €	15 156,00 €
Partie Poste-Bibliothèque	15 693,11 €	18 831,73 €	15 082,00 €	18 098,40 €
Montant Total		51 870,33 €		51 352,80 €

Monsieur le Maire, connaissant le sérieux de ces deux entreprises, demande au Conseil Municipal d'appliquer la règle du moins-disant.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide le choix de la SARL Jean-Marie GUILLET pour un montant de 51 352.80 € TTC.

Informations avec décision à prendre

1. Aliénation du chemin rural n°8 de Mazerolles

Monsieur le Maire rappelle l'article du CARS INFOS de décembre 2017 qui faisait état d'un projet de cession du Chemin de Mazerolles et qui informait les carsiens que Monsieur le Maire recevrait sur rendez-vous toutes les personnes désirant avoir des éclaircissements sur ce dossier, cela étant fait pour être dans la transparence la plus complète avant d'ouvrir le dossier. Personne n'a souhaité prendre rendez-vous avec le Maire.

Monsieur le Maire ayant été recontacté par Monsieur ROBERT et Monsieur GUEZENEK, ceux-ci ont adressé leur accord pour que ce dossier continue de prospérer.

Le Conseil Municipal accepte le principe de poursuivre cette cession et d'entamer, dans un avenir proche, la procédure de cession du chemin rural n°8 de Mazerolles

2. Accord de principe sur le projet de Mr MARTIN

Monsieur Olivier MARTIN est venu présenter, avant la tenue de ce Conseil Municipal, son projet d'installation sur la commune d'une activité de Crêperie – Grill.

En effet, Monsieur le Maire, qui avait reçu Monsieur MARTIN quelques jours avant, a souhaité qu'il vienne se présenter et présenter son projet devant les membres du Conseil Municipal mais en dehors de la séance du Conseil Municipal.

Ayant entendu Monsieur MARTIN, Monsieur le Maire demande au Conseil s'il autorise Monsieur le Maire à continuer à faire prospérer le projet.

Un débat s'ouvre sur toutes les éventualités possibles de mise en place de ce projet.

Après discussion, il est décidé de poursuivre l'étude de ce projet.

Informations

1. Remerciements du comité des fêtes

Monsieur le Maire fait lecture du courrier de remerciements du Comité des Fêtes de CARS pour la subvention reçue.

2. Qualité de l'air à l'école

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune a obligation depuis le 1^{er} janvier 2018 de mettre en œuvre la réglementation de la surveillance de la qualité de l'air intérieur dans les établissements recevant des enfants de moins de 6 ans pour les écoles maternelles et les écoles primaires.

Le SDEEG se propose de mutualiser cette prestation et de lancer un appel d'offre.

Monsieur le Maire a proposé à Monsieur Xavier ZORRILLA de prendre en charge ce dossier ce qu'il a accepté avec empressement.

Questions diverses

Christiane RIOU : jeunes à mobylettes, elle a arrêté le jeune un jour à 13h 30 et lui a fait comprendre que son attitude n'était pas acceptable
Depuis la situation est plus calme

Lucienne ASTINGO : ouvre un débat sur l'office de tourisme de Blaye. Chacun apporte les informations dont il a connaissance sur le projet.
Elle demande des nouvelles de la remise en état du chemin de CAPSAN. Il lui est répondu que c'est prévu dans les travaux 2018.

Nicolas CARREAU : demande la raison de l'étranglement au niveau des maisons BACLE d'un côté et BOURDIER de l'autre. Monsieur le Maire rappelle l'historique de la situation

Alain JOURDAN expose le projet d'aménagement au niveau de la route devant le cuvier de la cave « CHATEAUX SOLIDAIRES »

Philippe SEVIN : ne pas oublier de mettre en place les pièges à FRELONS

Réunion levée à 21h 15